



Colmar-Berg, le 6 juin 2024

*Administration communale de  
Colmar-Berg*

## AVIS AU PUBLIC

En application de la loi modifiée du 10.06.1999 relative aux établissements classés, le collège échevinal de la commune de Colmar-Berg informe le public que la société SA LUXCONTROL a sollicité auprès du Ministre du Travail et de l'Emploi une autorisation (3A/2024/1872/182) relative à l'exploitation de plusieurs appareils de levage et une installation d'air comprimé à Colmar-Berg, 34, rue de Luxembourg.

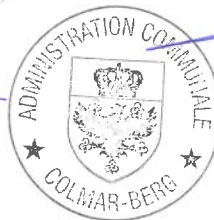
Le présent avis est affiché à la maison communale du 7 juin au 21 juin 2024 inclusivement.

Colmar-Berg, le 6 juin 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins

La bourgmestre,

secrétariat communal,





Colmar-Berg, le 6 juin 2024

*Administration communale de  
Colmar-Berg*

## AVIS AU PUBLIC

En application de la loi modifiée du 10.06.1999 relative aux établissements classés, le collège échevinal de la commune de Colmar-Berg informe le public que la société SA LUXCONTROL a sollicité auprès du Ministre du Travail et de l'Emploi une autorisation (3A/2024/1872/182) relative à l'exploitation de plusieurs appareils de levage et une installation d'air comprimé à Colmar-Berg, 34, rue de Luxembourg.


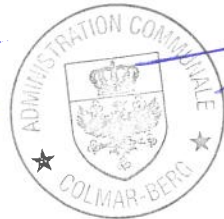

Le présent avis est affiché à la maison communale du 7 juin au 21 juin 2024 inclusivement.

Colmar-Berg, le 6 juin 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins

La bourgmestre,

secrétariat communal,



Colmar-Berg, le 6 juin 2024

*Administration communale de  
Colmar-Berg*

## AVIS AU PUBLIC

En application de la loi modifiée du 10.06.1999 relative aux établissements classés, le collège échevinal de la commune de Colmar-Berg informe le public que la société SA LUXCONTROL a sollicité auprès du Ministre du Travail et de l'Emploi une autorisation (3A/2024/1872/182) relative à l'exploitation de plusieurs appareils de levage et une installation d'air comprimé à Colmar-Berg, 34, rue de Luxembourg.

Le présent avis est affiché à la maison communale du 7 juin au 21 juin 2024 inclusivement.

Colmar-Berg, le 6 juin 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins

La bourgmestre,

secrétariat communal,